

**République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 novembre 2014**

**INAUGURATION DU CIRCUIT DE RANDONNÉE PÉDESTRE  
"DES VIGNES AU ROC DES DEUX VIERGES"  
DEMANDE D'AIDE LOGISTIQUE ET FINANCIÈRE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 novembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -

Procurations :

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA

Absents :

M. René GOMEZ, Madame Viviane RUIZ, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Jean-Claude CROS

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 33 | Votants : 36 | Pour 36<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la cave coopérative de Saint-Saturnin-de-Lucian organise l'inauguration du parcours de randonnée pédestre «Des vignes au Roc des Deux Vierges » le dimanche 7 décembre 2014,

Vu que la cave a sollicité par courrier en date du 9 octobre 2014, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour obtenir son soutien logistique et financier,

Vu que ce projet de création d'itinéraire, impulsé par le Conseil général de l'Hérault dans le cadre d'une démarche oenotouristique, est porté conjointement par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, la cave coopérative et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui assurera la gestion de l'équipement par la suite,

Vu la délibération de mai 2014 par laquelle le Conseil communautaire a validé ce projet de création de parcours de randonnée pédestre qui a fait l'objet d'une convention de partenariat,

Considérant que le programme prévoit :

- la découverte du parcours de randonnée en groupe ou accompagné dès 9h,
- un repas froid en présence de musiciens occitans,
- une conférence sur l'œuvre de Max Rouquette clôturera la journée.

Considérant que cette inauguration se situe dans la continuité de cette action, et permettra de valoriser ce nouvel équipement intégré au schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature,

Considérant que l'aide financière demandée auprès de la communauté de communes permettrait d'assurer l'animation musicale pendant le repas,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint



## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'octroyer à l'association "Pierre et Soleil" une subvention de 500 euros destinée à couvrir les frais liés à l'animation musicale prévue lors du repas organisé dans le cadre de l'inauguration du parcours de randonnée pédestre « Des vignes au Roc des deux vierges » qui aura lieu le 7 décembre 2014.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1078 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte :

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

